

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

PLU approuvé le : 22 juin 2020
 Modification simplifiée n°1 approuvée le :



PLAN DE ZONAGE **3.2.1**
 La commune Echelle : 1/7000

Atelier urbain

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé	Bénéficiaire
1	Création d'un parc intergénérationnel, d'un groupe scolaire et d'équipements publics en lien avec celui-ci.	Commune
2	Création d'un piétonnier le long de la RD10E.	Commune
3	Création d'un passage dénivelé de la RD10E sur la voie ferrée.	Commune
4	Création d'une liaison douce entre la RD10 et l'impasse du Peyrou.	Commune
5	Création de places de stationnement.	Commune
6	Valorisation des ruines romaines.	Commune

Légende

- Informations surfaciques**
- ▨ Secteurs concernés par l'arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne
 - ▨ Bâti faisant l'objet d'un PC en cours
- Prescriptions ponctuelles**
- ★ Bâti remarquable (article L151-19)
 - ▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L151-11)
 - ◆ Petit patrimoine à protéger (article L151-19)
- Prescriptions linéaires**
- ▨ Espace Boisé Classé : ripisylve
 - ▨ Cours d'eau à protéger (article L151-23)
 - ▨ Chemin à préserver (article L151-38)
 - ▨ Haie à protéger (article L151-23)
 - ▨ Recul par rapport à la Garonne
- Prescriptions surfaciques**
- ▨ Zone humide à protéger (article L151-23)
 - ▨ Boisement à protéger (article L151-23)
 - ▨ Emplacement réservé
 - ▨ Espace Boisé Classé
 - ▨ Secteur comportant des OAP
 - ▨ STECAL Activités isolées en milieu rural
 - ▨ STECAL Château d'Aurbaill
 - ▨ Secteurs soumis aux aléas inondation
 - ▨ Secteurs soumis aux aléas mouvements de terrain
- Zonage**
- U1 : centre ancien
 - U2 : zone urbaine en rive gauche de la Garonne
 - U2a : zone urbaine en rive gauche de la Garonne - secteur en assainissement non collectif
 - U3 : zone urbaine en bordure de la voie ferrée
 - Ux : zone d'activités
 - AU1 : zone à urbaniser à destination principale d'habitat
 - AU1a : zone à urbaniser à destination principale d'habitat
 - AU1b : zone à urbaniser à destination principale d'habitat
 - AU2 : zone à urbaniser à destination principale d'habitat
 - AU0 : zone à urbaniser fermée
 - N : zone naturelle
 - Nce : zone naturelle de corridor écologique
 - NL : zone naturelle de loisirs
 - Np : zone naturelle paysagère
 - Ace : zone agricole de corridor écologique
 - A : zone agricole

